



Abandon de droit parental, quelles seraient les conséquences ?

Par **toctoc83**, le **05/08/2009** à **14:00**

Bonjour,

J'ai actuellement 2 enfants âgées de 5 ans pour la plus grande et 9 mois pour la petite. Je suis séparée de leur père depuis 6 mois. J'ai actuellement la garde des deux petites, leur père les a aux vacances et un week end sur deux. Que dois je faire pour ne plus être dans l'obligation de garder la plus petite en la laissant complètement à son père ? et quelles seraient les conséquences sur la plus grande ? pourrais je continuer à la garder ? sa garde ne me sera t'elle pas retiré ?

Merci d'avance pour vos réponses

Bien cordialement